

COMMUNIQUE DE PRESSE CONGRES DE L'AFSTA 2004

26 mars 2004 – Hammamet, Tunisie

L'association africaine du commerce des semences (AFSTA), représente l'industrie semencière en Afrique et dans les îles voisines. L'AFSTA a maintenant 58 membres dans 29 pays. C'est une association à but non lucratif et apolitique avec pour objectif de favoriser le développement de l'industrie semencière et des associations nationales qui faciliteront l'accès des agriculteurs aux semences améliorées.

Les nouveaux membres approuvés par l'Assemblée Générale sont :

- Association semencière du Mali (ASSEMA), Mali
- Association Professionnelle de Importateurs et Distributeurs d'Intrants Agricole (APIDIA), Guinée
- Association Marocaine des Semences et Plants (AMSP), Maroc
- Seed Co. International, Botswana
- Espace Vert, Tunisie
- Wolf & Wolf Seeds, Inc, USA

Le 4^e congrès annuel qui s'est tenu à Hammamet, Tunisie, du 23 au 26 mars 2004, a vu la participation des 170 délégués venant de 38 pays, y compris les représentants des institutions régionales et internationales dont :

ISF – International Seed Federation

OCDE – Organisation de Coopération et de Développement Economique

ISTA – Association Internationale d'Essais de Semences

APSA – Association des Semenciers d'Asie et du Pacifique

OAPI – Organisation Africaine pour la Propriété Intellectuelle

FAO – Organisation des Nations Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture

ASARECA – Association pour le renforcement de la Recherche Agricole en Afrique de l'Est et du Centre

GTZ – Agence allemande pour la coopération internationale

UPOV – Union pour la Protection des Obtentions Végétales

Comme chaque année, en plus des différents thèmes techniques importants pour l'industrie semencière qui ont été débattus, ce congrès a été une grande occasion d'échanges, de rencontres et de commerce des semences pour les délégués.

La journée du 23 mars 2004 a été consacrée à un séminaire régional sur la protection des nouvelles variétés des plantes animé par l'UPOV. D'autres intervenants africains ont aussi fait le point sur la situation de la protection des nouvelles variétés des plantes dans leur sous-région à savoir l'Organisation Africaine pour la Propriété Intellectuelle (OAPI) qui regroupe 16 pays de l'Afrique de l'Ouest et le Kenya. Des discussions intéressantes ont eu lieu surtout sur les aspects pratiques de la protection des nouvelles variétés des plantes. L'Afrique du Sud, le Kenya et tout récemment la Tunisie sont les pays africains membres de l'UPOV.

Le premier thème du congrès était l'analyse comparative de l'industrie semencière africaine avec l'industrie semencière du reste du monde. Les industries semencières des sous-régions de l'Afrique se trouvent à différents stades de développement au point de vue volume du marché et des réglementations. Il est alors nécessaire que chaque sous-région devrait avoir un système de réglementations harmonisé qui s'adapte à sa situation concernant la certification, la protection des nouvelles variétés des plantes, l'aspect

phytosanitaire et le catalogue officiel des variétés des plantes, entre autres. Une stratégie générale pour le développement de l'industrie semencière africaine a été discutée.

Le deuxième thème du congrès a concerné les éléments des droits de propriété intellectuelle appropriés pour l'Afrique. Il a été proposé et discuté une stratégie pour l'établissement d'une synergie entre les systèmes agricoles traditionnels et industrialisés avec un plan d'actions pour sa mise en œuvre. Le plan d'action discuté peut se résumer comme l'introduction du privilège des agriculteurs, comme appliqué en agriculture traditionnelle comme étant une forme d'amélioration des plantes dans la législation semencière, la reconnaissance des droits des agriculteurs comme un élément de la propriété intellectuelle pour la sélection des plantes et l'introduction du contrôle d'accès aux ressources phylogénétiques améliorées pour l'alimentation et l'agriculture.

Le troisième thème a parlé de l'Autorisation de Transfert de Matériels (ATM) dans le Traité International pour les Ressources Phytogénétiques (RPG) pour l'Alimentation et l'Agriculture et ses impacts sur l'industrie semencière africaine. Les débats et les questions d'éclaircissements ont permis aux participants de mieux comprendre l'ATM et ses relations avec l'industrie semencière.

Le quatrième thème est relatif au commerce des produits provenant des cultures et semences génétiquement modifiées en Afrique. Quatre pays africains (Afrique du Sud, Égypte, Malawi et Zimbabwe) ont un protocole de biosécurité en place tandis que les autres pays africains sont en cours pour sa mise en place. Les pays signataires du Protocole sur la biosécurité de Cartagena doit avoir des systèmes de biosécurité en place pour réglementer le mouvement transfrontalier des organismes vivants modifiés pour être conforme au Protocole. Les pays africains signataires de ce Protocole jusqu'au mois de février 2004 comprennent le Botswana, le Burkina Faso, le Cameroun, l'Égypte, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Liberia, le Malawi, Maurice, le Mozambique, le Nigeria, le Sénégal, l'Afrique du Sud, la Tanzanie, le Tonga, la Tunisie, et l'Ouganda.

Le cinquième thème a abordé le marché des semences vu par les paysans africains et les facteurs influençant l'accès aux semences. Il a été dégagé qu'à part les facteurs socio-économiques, l'harmonisation de la législation semencière contribuera significativement à l'amélioration de l'accès des paysans africains aux semences de qualité, garantes du développement de l'agriculture qui est la base de l'économie du continent.

Le sixième thème a fait le point sur le marché des semences dans la sous-région Nord de l'Afrique. Il a été constaté que les échanges en semences entre les pays de la sous-région sont limités et cette sous-région dépend du marché extérieur pour la majorité de ses besoins en semences. L'harmonisation de la législation semencière et la création/renforcement des associations nationales semencières sont aussi importantes pour faciliter les échanges de semences dans la sous-région.

Toutes les présentations du congrès peuvent être obtenues sur demande au Secrétariat de l'AFSTA (afsta@kenyaweb.com)

Les activités ayant animé l'AFSTA en 2003 ont été, entre autres, l'organisation d'une formation en technologie semencière (en français et en anglais) et un atelier sur la biotechnologie pour l'industrie semencière africaine. Elle a aussi travaillé en partenariat avec les autres organisations sous-régionales et internationales pour mettre en œuvre des projets semenciers.

La création et le renforcement des associations nationales semencières en Afrique sont parmi les priorités de l'AFSTA pour l'année 2004. Un financement de l'Association Américaine du Commerce des Semences (ASTA) est déjà disponible pour cette activité. La FAO voudrait aussi donner son appui pour la création et le renforcement des associations

nationales semencières en Afrique de l'Est. L'AFSTA va continuer à organiser des formations techniques dans les domaines de la semence et de la biotechnologie pour ses membres en 2004/2005. Elle continue également à s'efforcer à faire une sensibilisation pour augmenter ses membres pour sa stabilité financière. Elle contribuera activement au processus d'harmonisation de la législation semencière dans les sous-régions.

L'Assemblée Générale (AG) 2004 a élu M. Raouf Ghariani (Tunisie) comme Président de l'AFSTA et M. Mark Sachs (Afrique du Sud) comme Vice-Président pour deux ans. L'AG a aussi élu M. Dominique Gitau (Kenya), M. Enock Chikava (Malawi) et M. Hatem Quneby (Égypte) au Conseil d'Administration de l'AFSTA.

La composition du Conseil d'Administration pour 2004/2005 élue par l'AG se présente alors comme suit :

M. Raouf Ghariani	Président, Tunisie
M. Mark Sachs	Vice-Président, Afrique du Sud
M. Guy Blaise Satsa	Président Sortant, Cameroun
M. Hatem Quneby	Membre, Égypte
M. Enock Chikava	Membre, Malawi
Mlle.. Joséphine Okot	Membre, Ouganda
M. Amadou M. Djigo	Membre, Sénégal
M. Dominique Gitau	Membre, Kenya
M. Marcel Kanungwe	Membre, Zambie
M. Eddy Randrianatsimbazafy	Membre, Madagascar
M. François Burgaud	Membre, France
M. Mark Condon	Membre, USA

L'Assemblée Générale a confirmé que le 5^e Congrès annuel de l'AFSTA se tiendra à Yaoundé, Cameroun du 16 au 18 mars 2005.

M. Raouf Ghariani
Président de l'AFSTA

M. Justin J. Rakotoarisaona
Secrétaire Général de l'AFSTA